

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2014/06/09
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Guy Laflamme

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

- 4.01 Carrefour jeunesse- emploi de Frontenac
- 4.02 Centre d'entraide de la région de Disraeli
- 4.03 Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- 4.04 Se parler... D'Hommes à Hommes inc.
- 4.05 Télé communautaire (TVCRA) = **résolution**
- 4.06 Fondation Jeunesse secondaire de Disraeli = **résolution**

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- 5.1 Voirie
- 5.2 Loisirs
- 5.3 Incendie
- 5.4 Urbanisme
- 5.5 Comité Famille
- 5.6 Chargée de projet
- 5.7 Comité RevitalisAction

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 AUCUN

7.- TRÉSORERIE

- 7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.
- 7.2 L.C.V. art. 105.4, Dépôt des états comparatifs

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

9.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS - Selon avis de motion adopté antérieurement

9.1 Adoption du premier projet de règlement no 587 relatif au zonage et amendant le règlement no 456

10.- AVIS DE MOTION - Avis de motion a adopté pour projet de règlement (Cet avis explique clairement l'objet du régl.

AUCUN

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Parc de la gare - plage publique
- 11.2 Bermex
- 11.3 Rue Champoux
- 11.4 Eau potable
- 11.5 Borne électrique
- 11.6 Fin des classes
- 11.7 Départ de M. Guy Laflamme
- 11.8 Patrouille cadet Sûreté du Québec
- 11.9 Remerciements aux bénévoles

12.- AFFAIRES NOUVELLES OU RÉOLUTIONS À PASSER

- 12.1 Immobilisation des actifs (Demande par les comptables)
- 12.2 Commission municipale – Centre d'entraide de la région de Disraeli
- 12.3 MRC des Appalaches – règlement de concordance
- 12.4 Signature lettre d'entente syndicat des employés municipaux
- 12.5 Demande MTQ traverse piétonnière
- 12.6 Municipalité de Courcelles – entente incendie
- 12.7 Convention d'entente d'entraide inter-municipale en cas d'incendie
- 12.8 Nomination Tourisme Chaudière Appalaches

13.- PÉRIODE DE QUESTION

- 13.1 Le maire invite ↵ les membres du conseil à poser des questions
- 13.2 Le maire invite ↵ les citoyens à poser des questions

14.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire du 9 juin 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 9 juin 2014, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Adoption des règlements
- 10.- Adoption des avis de motion
- 11.- Autres sujets
- 12.- Affaires nouvelles ou varia
- 13.- Période de questions
- 14.- Clôture de l'assemblée
- 15.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-119

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-120

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2014 et des séances extraordinaires du 20 et 27 mai 2014 ont été remises aux membres du conseil dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉSOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

2014-121

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE la Ville de Disraeli renouvelle l'adhésion 2014 à la Télévision communautaire de la région des Appalaches (TVCRA) comme membre partenaire au tarif de 500.00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-122

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE la Ville de Disraeli finance un montant de 200.\$ à la Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- | | | |
|-----|------------------------|-------------------------------------|
| 5.1 | Voirie | <input type="checkbox"/> |
| 5.2 | Loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 5.3 | Incendie | <input type="checkbox"/> |
| 5.4 | Urbanisme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.5 | Comité Famille | <input type="checkbox"/> |
| 5.6 | Chargée de projet | <input type="checkbox"/> |
| 5.7 | Comité RevitalisAction | <input type="checkbox"/> |

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Aucun

7.- TRÉSORERIE

- Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.
- L.C.V. art. 105.4, Dépôt des états comparatifs

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

2014-123

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 mai 2014, totalisant 183 421.46 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Guy Laflamme, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS – Selon avis de motion déposé antérieurement

2014-124

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE les membres du conseil adoptent le premier projet du règlement numéro 587 relatif au zonage et amendant le règlement numéro 456.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- AVIS DE MOTION - Avis de motion a déposé pour projet de règlement (Cet avis explique clairement l'objet du règl

AUCUN

11.- AUTRES SUJETS

- 11.10 Parc de la gare - plage publique
- 11.11 Bermex
- 11.12 Rue Champoux
- 11.13 Eau potable
- 11.14 Borne électrique
- 11.15 Fin des classes
- 11.16 Départ de M. Guy Laflamme
- 11.17 Patrouille cadet Sûreté du Québec
- 11.18 Remerciements aux bénévoles

12.- AFFAIRES NOUVELLES OU RÉSOLUTIONS À PASSER

ATTENDU QUE les recommandations des vérificateurs externes visant à s'assurer que la Ville de Disraeli se conforme aux exigences comptables en matière d'amortissement;

ATTENDU QUE la Ville de Disraeli doit comptabiliser ses immobilisations en tenant compte des amortissements;

2014-125

**EN CONSÉQUENCE, Il est
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Disraeli immobilise tout actif qui excède la valeur de 2 500.\$ pour l'ameublement de bureau, la machinerie, l'outillage et les équipements;

QUE la Ville de Disraeli immobilise tout actif qui excède la valeur de 5 000.\$ pour les travaux d'infrastructures et la construction/rénovation de bâtiments;

QUE la méthode d'amortissement utilisée soit la méthode linéaire, laquelle sera calculée selon les taux d'amortissement suggérés par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QUE le Centre d'entraide de la région de Disraeli a obtenu, le 23 mars 2005, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité

exercée au 888, rue Saint-Antoine pour les locaux 100, 101, 101-A, 101-B, 101-C, 103, 104, 106, 108, 110, 112, 113, 204, 205, 210 et 212;

ATTENDU QUE la Commission municipale est à faire la révision périodique de l'organisme;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale se doit de consulter la municipalité locale, soit la Ville de Disraeli;

2014-126

**EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE la Ville de Disraeli est favorable à ce que le Centre d'entraide de la région de Disraeli conserve la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 888, rue Saint-Antoine pour les locaux 100, 101, 101-A, 101-B, 101-C, 103, 104, 106, 108, 110, 112, 113, 204, 205, 210 et 212.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

ATTENDU QUE le règlement 150 de la MRC des Appalaches, intégrant l'ensemble de la décision 373059 de la Commission de protection du territoire agricole relative à une demande à portée collective, est entré en vigueur le 11 février 2014;

ATTENDU QUE selon l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement 150 de la MRC des Appalaches, soit avant le 11 août 2014;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches est responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour la Ville de Disraeli;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches est également responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour les autres municipalités de la MRC, sauf pour la ville de Thetford Mines, soit un total de 18 municipalités;

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre de prolonger le délai fixé par la loi, suite à une demande faite par la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

2014-127

**EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE la Ville de Disraeli demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de prolonger le délai de six (6) mois prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, jusqu'au 11 octobre 2014, pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-128

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE les membres du conseil autorisent le maire et le dir.-gén./sec. trés. à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli la lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Disraeli concernant le changement de statut de M. Donald Couture et M. Sylvain Proteau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-130

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE la Ville de Disraeli accepte le projet d'entente d'entraide inter-municipale en cas d'incendie de la MRC des Appalaches.

QUE le maire et le dir. gén./sec. trés. soient autorisés à signer la convention d'entraide.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QUE la municipalité de Courcelles désire adhérer à l'entente intermunicipale relative au plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec les municipalités de Lambton, St-Sébastien, St-Romain et Ville de Disraeli;

2014-131

**EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE la Ville de Disraeli accepte que la municipalité de Courcelles adhère à l'entente inter-municipale concernant la protection contre les incendies selon les conditions prévues à l'article 12 de l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QUE M. Charles Audet est le conseiller responsable du dossier tourisme;

2014-132

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE la Ville de Disraeli nomme M. Charles Audet comme représentant de la Ville de Disraeli au sein de l'organisme Tourisme Chaudière Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

13.- PÉRIODE DE QUESTION

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

14.- & 15.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-133

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Carrefour jeunesse- emploi de Frontenac
- Centre d'entraide de la région de Disraeli
- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Se parler... D'Hommes à Hommes inc.
- Télé communautaire (TVCRA)
- Fondation Jeunesse secondaire de Disraeli

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, Maire

Mme Guy Laflamme, Dir. Gén. / Sec.-trés.
